

Image not found or type unknown



changement d'agence de gestion locative

Par **Sheva**, le **07/01/2013** à **18:20**

Bonjour,

La gestion des locaux que j'occupe pour mon activité professionnelle va changer d'enseigne (nouvelle régie qui ne s'est même pas présentée, choix du propriétaire).

Quelles seront les conséquences par rapport à mon bail signé avec l'ancienne agence ????

En vous remerciant par avance.

Par **Acte Immo**, le **07/01/2013** à **20:20**

Bonjour,

Absolument aucune mise a part un changement d'interlocuteur.

Par **Sheva**, le **08/01/2013** à **09:37**

Merci pour l'info.

Par contre en ce qui concerne le dépôt de garantie, c'est transféré directement entre les agences alors ?